



Examen professionnel

ICD

2027



OUVERTURE
DES
INSCRIPTIONS

10/03/26

CLÔTURE
DES
INSCRIPTIONS

14/04/26



ÉPREUVE
ECRITE
d'admissibilité

19/05/26

ÉPREUVES
D'ADMISSION

À compter du
14/09/26



Nbre de
POSTES
ouverts

26

Un arrêté du 18 février 2026 autorise au titre de l'année 2027 l'ouverture d'un examen professionnel d'accès au corps des ingénieurs civils de la défense.

L'examen professionnel est ouvert aux techniciens d'études et de fabrications qui justifient, au 1^{er} janvier de l'année au titre de laquelle l'examen professionnel est organisé, de huit années au moins de services publics effectifs dans un corps de catégorie B ayant vocation à exercer des fonctions techniques. Inscription sur : <https://admissio.defense.gouv.fr>

La réussite à l'examen professionnel se traduit automatiquement par une nomination au 1^{er} janvier 2027.

Voir l'arrêté sur Légifrance : <https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000053586453>

Une goutte d'eau pour les quelque 1 000 TSEF1 conditionnants, dont un nombre important est à l'indice sommital ! Pour rappel, l'examen professionnel s'inscrit dans la promotion de corps et prend donc 50% de l'avancement « au choix ». Dans tous les cas, le changement de corps de TSEF en ICD par concours ou examen professionnel est largement insuffisant et ne permet pas à tous les TSEF1 méritants d'accéder au corps des ICD. Ceci pénalise tout particulièrement des TSEF1 experts dans leur domaine technique qui ont plus de mal à être reconnus que les techniciens exerçant dans des domaines transverses, ou les personnels encadrants.

Pour renforcer le parcours carrière des agents, il est essentiel pour FO Défense que l'administration s'empare du volet accompagnement des candidats, en améliorant l'offre de préparation à ces examens.

FO Défense sera force de propositions sur tous ces dossiers dans la négociation de la filière technique et continue de défendre les agents...

Paris, le 2 mars 2026